

PROCÈS-VERBAL DU CA

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 28 janvier 2025 à 19 h 30** au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210 rue Notre-Dame, à Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

PRÉSENCES :	Monsieur Alexandre Provost – président du CA Madame Véronique Beaulac Madame Danielle Beaumont (TEAMS) Madame Jennifer Floymon Monsieur Marc-André Gauthier Monsieur Mathieu Jeanneau Monsieur Guy Lajoie Madame Sylvie Lamarche Madame Sylvie Nadeau Madame Anne-Marie Noël Madame Sylvie Poirier, Administrateurs.trices
PERMANENCE :	Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe Madame Sylvie Ménard - directrice générale adjointe
INVITÉS :	Monsieur Nickolas Emery - directeur du Centre d'éducation des adultes, La Relance et des services éducatifs en formation générale aux adultes Madame Alexandra Langlois – directrice du Service des communications Madame Élisabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières Madame Taïga Waelput-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes (TEAMS)
ABSENCES :	Monsieur Yanick Cloutier Madame Marie Josée Gagnon – vice-présidente du CA

1. Présences et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 33.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.



2. **Ordre du jour**

[Résolution 2025-01-28-CA-01](#)

Il est proposé par Sylvie Nadeau :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 **Dépôt de l'assermentation d'un nouveau membre désigné au conseil d'administration**

En conformité avec l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, a procédé à l'assermentation de madame Jennifer Floymon, membre du conseil d'administration.

2.2 **Inscription au procès-verbal d'un nouveau membre désigné au conseil d'administration**

Une entrée de ce serment est faite dans le livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

3. **Procès-verbal – CA du 10 décembre 2024 – Adoption et suivi (document)**

[Résolution 2025-01-28-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 10 décembre 2024 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Noël :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2024 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Correspondance**

4.1. Pas de correspondance

5. Période de questions du public

Madame Alexandra Lavoie, enseignante à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, demande pourquoi les jours des calendriers scolaires au primaire sont en chiffres romains. Madame Taïga Waelput-Lavallée répond à la question.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

6.1. Vitrites sur les écoles et les centres

Aucune présentation n'est faite dans le cadre de la présente séance.

7. Mot du président

Monsieur Alexandre Provost, président du conseil d'administration, mentionne que les « Bourses du président » seront de nouveau offertes à compter de la séance du 18 mars 2025. Toutefois, il propose de modifier le nom de ces bourses, puisque d'autres administrateurs.trices souhaitent aussi y contribuer.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

Madame Marie-Claude Huberdeau dépose le document consolidant les décisions prises par la directrice générale dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, depuis la dernière séance du conseil d'administration.

En lien avec la reddition de compte du PEVR et afin de mettre à jour les indicateurs de celui-ci, madame Huberdeau mentionne qu'il y aura, comme l'année dernière, l'administration de sondages auprès des employés, des parents et des élèves, lesquels seront transmis au courant des prochaines semaines. La mise à jour se fera à la séance du 22 avril 2025.

9. Points de décision

9.1. Dépôt de la déclaration et engagement de la nouvelle administratrice - *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (document)

[Résolution 2025-01-28-CA-03](#)

Considérant que l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* stipule que « Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit au plus tard à la première séance du conseil

d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration »;

Considérant l'arrivée de Jennifer Floymon à titre de membre de conseil d'administration du CSSDHR;

Il est proposé par Guy Lajoie :

Que soit déposée la déclaration et l'engagement de Jennifer Floymon, et ce, tel que prévu à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Dépôt de la déclaration d'intérêts de la nouvelle administratrice – *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (document)

[Résolution 2025-01-28-CA-04](#)

Considérant que l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* stipule que « *Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.*»;

Il est proposé par Marc-André Gauthier :

Que soit déposée la déclaration d'intérêts de madame Jennifer Floymon prévue à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Calendrier scolaire en formation générale des jeunes pour l'année scolaire 2025-2026 (documents)

[Résolution 2025-01-28-CA-05](#)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2025-2026 en formation générale des jeunes, déposé aux fins de consultation (résolution 2024-12-10-CA-09);



Considérant les consultations menées auprès du comité de parents du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (SEHR), du Syndicat du personnel de soutien (SPSHR), du Syndicat des professionnels (SPPM), et auprès du comité consultatif de gestion (CCG);

Considérant le sondage FORMS effectué auprès des gestionnaires;

Il est proposé par Sylvie Nadeau :

D'adopter le calendrier scolaire 2025-2026 en formation générale des jeunes, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Calendrier scolaire en formation générale des adultes pour l'année scolaire 2025-2026 (documents)

[Résolution 2025-01-28-CA-06](#)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2025-2026 en formation générale des adultes déposé aux fins de consultation en décembre dernier (résolution 2024-12-10-CA-10);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2025-2026 en formation générale des adultes;

Il est proposé par Sylvie Poirier :

D'adopter le calendrier scolaire 2025-2026 en formation générale des adultes tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Calendrier scolaire en formation professionnelle pour l'année scolaire 2025-2026 (documents)

[Résolution 2025-01-28-CA-07](#)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2025-2026 en formation professionnelle déposé aux fins de consultation en décembre dernier (résolution 2024-12-10-CA-11);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2025-2026 en formation professionnelle;

Il est proposé par Véronique Beaulac :

D'adopter le calendrier scolaire 2025-2026 en formation professionnelle tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.6 Politique de remboursement de frais (RFP 01) (document et document séance tenante)

[Résolution 2025-01-28-CA-08](#)

Considérant la planification de la révision des écrits de gestion du CSSDHR, laquelle prévoit pour 2024-2025 la révision de la *Politique de remboursement des frais de déplacement, de subsistance, de logement, de représentation et de perfectionnement* (RFP-01);

Considérant le projet de Politique de remboursement de frais de déplacement adopté par le conseil d'administration pour fins de consultation le 22 octobre 2024 (résolution 2024-10-22-CA-08);

Considérant les consultations menées auprès du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, du Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie (SPPM.CSQ), du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières (CSN), et du comité consultatif de gestion entre le 4 novembre 2024 et le 6 décembre 2024 sur ce projet de politique;

Considérant les commentaires reçus des instances syndicales et du comité consultatif de gestion à la suite de ces consultations, leur analyse par la direction du Service des ressources financières, et leur considération par le comité vérification et par le conseil d'administration;

Considérant la recommandation du comité de vérification;

Il est proposé par Marc-André Gauthier :

D'adopter la *Politique de remboursement de frais* (RFP 01) telle que présentée et déposée par la direction du Service des ressources financières. Cette politique remplace celle adoptée le 3 juin 1998, révisée le 9 juillet 2003 (HR 03.07.09-045).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Planification des besoins d'espace 2026-2036 – Dépôt pour consultation (documents)

[Résolution 2025-01-28-CA-09](#)

Considérant qu'une compilation exhaustive des statistiques de la clientèle et de la capacité d'accueil est réalisée annuellement, afin d'avoir un portrait des besoins d'espaces;

Considérant qu'à l'automne 2024, le CSSDHR a transmis aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté (MRC) les prévisions en besoins d'espace du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ainsi qu'une demande d'information à l'égard du développement de leur territoire à court, moyen et long terme;



Considérant que l'analyse des informations relatives au développement des différentes municipalités a permis de valider et bonifier les statistiques, précisant ainsi le portrait de situation;

Considérant que ce processus de consultation des municipalités a permis au CSSDHR de déterminer ses besoins en matière d'ajout d'espace, et par le fait même, des immeubles à acquérir à des fins de construction ou d'agrandissement d'école ou de centre. Ce qui a permis l'élaboration du projet de planification des besoins d'espace sur l'ensemble du territoire;

Considérant que le projet de planification des besoins d'espace élaboré par le CSSDHR permet aux municipalités de mesurer l'impact global de leur développement sur les besoins d'espace à moyen et long terme du CSSDHR et vient confirmer les besoins en immeuble pour agrandir ou construire de nouvelles écoles;

Considérant que les municipalités et les MRC ont un maximum de 45 jours pour transmettre leur avis au CSSDHR sur le projet de planification des besoins d'espace 2026-2036;

Il est proposé par Mathieu Jeanneau :

Que le conseil d'administration adopte le projet de planification des besoins d'espace 2026-2036 et mandate M. Mario Champagne, Directeur général adjoint et secrétaire général, à transmettre le projet de planification des besoins d'espace aux municipalités et aux municipalités régionales de comté du CSSDHR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Politique de reddition de compte – Dépôt pour consultation (documents)

[Résolution 2025-01-28-CA-10](#)

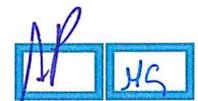
Considérant le rôle et les responsabilités du conseil d'administration quant à la vigie qu'il doit exercer à l'égard de la planification stratégique intégrée, des résultats en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite et des pouvoirs exercés par la direction générale en conformité du *Règlement de délégation de certaines fonctions et pouvoirs*;

Considérant le projet de politique de reddition de compte contenant les principes de reddition de comptes de la direction générale au conseil d'administration et les modalités qui s'y rattachent;

Considérant que ce projet de politique est prévu à l'échéancier de la révision des écrits de gestion pour l'année 2024-2025;

Considérant que ce projet a été présenté aux membres du comité de vérification, le 14 janvier dernier et que ces derniers se sont dit en accord avec ledit projet;

Il est proposé par Sylvie Nadeau :



Que soit adopté le projet de *Politique de reddition de compte* et de mandater monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général pour procéder aux consultations requises auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Nomination d'un vérificateur externe (documents)

[Résolution 2025-01-28-CA-11](#)

Considérant que l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que pour chaque année financière, le centre de services scolaire nomme (...) un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire;

Considérant les résultats du dossier de l'appel d'offres # 240730021 du centre de services scolaire dont les résultats ont été présentés au comité de vérification lors de sa séance extraordinaire du 28 janvier 2025 et qui couvre les mandats de vérification pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

Considérant la recommandation du comité de vérification;

Il est proposé par Anne-Marie Noël :

D'autoriser la conclusion du contrat de service et de nommer la firme BCGO s.e.n.c.r.l., le plus bas soumissionnaire conforme, à titre de vérificateur externe (auditeur) pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 et de lui octroyer un contrat pour les services d'audit pour un montant de 155 000 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Octroi de contrat

9.10.1 Projet de construction de modulaires - école Saint-Gérard (documents séance tenante)

[Résolution 2025-01-28-CA-12](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé une aide financière, dans le cadre de la sous-mesure 50511 - ajout d'espace pour la formation générale – acquisition de modulaires, au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR);

Considérant l'appel d'offres public effectué pour l'achat et l'installation de locaux modulaires à l'école Saint-Gérard;

Considérant qu'un entrepreneur a déposé une plainte auprès du CSSDHR à laquelle nous avons répondu selon les délais prescrits;

Considérant que l'ouverture des soumissions a été suspendue;

A blue ink signature is written over a blue rectangular stamp. The stamp contains the initials 'MG' in a stylized font.

Considérant qu'à la suite de la réponse du CSSDHR, le plaignant a porté plainte auprès de l'Autorité des marchés publics (AMP) et que le CSSDHR est présentement en communication avec l'AMP pour leur fournir les observations relatives au dossier;

Considérant que l'AMP rend habituellement sa décision dans un délai de trois semaines;

Considérant les délais requis pour l'installation des modulaires, qui doivent être prêts pour la rentrée scolaire 2025-2026;

Il est proposé Anne-Marie Noël :

Que le conseil d'administration autorise la directrice générale, dans l'éventualité où l'AMP donnait raison au CSSDHR, d'octroyer le contrat d'achat, installation, raccordement de modulaires à l'école Saint-Gérard au plus bas soumissionnaire conforme et recommandé par les professionnels au dossier et que la directrice générale en informe préalablement le président du conseil d'administration et rende compte de l'octroi de ce contrat lors de la prochaine séance publique du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapports des comités

10.1 Rapport du comité de vérification

Madame Sylvie Lamarche, administratrice, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité de vérification qui a eu lieu le 14 janvier 2025.

Les discussions ont porté sur la révision budgétaire 2024-2025, les cibles d'investissement, les projets majeurs, le retour de consultation sur la *Politique de remboursement de frais de déplacement*, le projet de *Politique de reddition de compte*, la nomination de l'auditeur externe et un suivi quant à l'avancement des recommandations émanant de l'audit de performance.

10.2. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Aucun comité.

10.3. Rapport du comité des ressources humaines

Aucun comité.

10.4 Rapport du comité consultatif du transport

Aucun comité.

10.5. Rapport du comité PEVR du CA

Aucun comité.

11. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté.

12. Levée de la séance

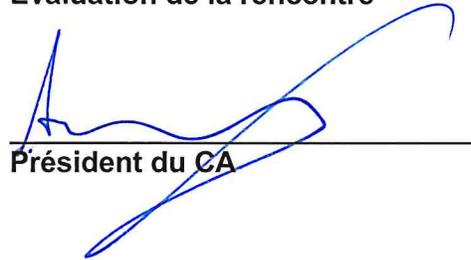
[Résolution 2025-01-28-CA-13](#)

Il est proposé par Sylvie Lamarche :

Que la séance soit levée à 20 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Évaluation de la rencontre



Président du CA



Secrétaire général